



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/65

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 05 novembre 2012

L'an deux mille douze et le cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 26 octobre 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M.MAURIN – CROZIER – CHAUSSIGNAND – VOLLE – SALA – TESTON – BALA – CORNET – HILAIRE – FIALON - VERNET- JOLLIVET.

*Excusés : - Mme BEUGNET a donné procuration à Mme SALA
-Mr AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND*

Absents : Mr DELAUZUN

M SALA Nathalie a été élue secrétaire.

Objet : Participation communale pour le voyage scolaire de la classe de CM 1 - CM 2 de l'école publique en janvier 2013.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

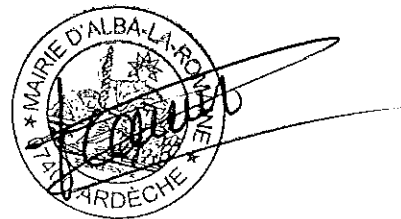
- Décide de participer à la classe découverte à VALMEINIER dans la Savoie du 07 au 11 janvier 2013 de la classe de CM 1 – CM 2 de l'école publique.

.../...

- Précise que le montant attribué sera de 11.00 € par nuit et par élève d'Alba la Romaine uniquement, soit suivant l'effectif prévisionnel avant départ de 1 012.00 € (23 élèves d'Alba la Romaine pour 4 nuits).
- Cette participation sera versée à la coopérative scolaire primaire sur production par l'instituteur de l'état des effectifs ayant réellement participé au voyage,
- Décide également de reverser sur le compte de la coopérative scolaire toutes les subventions attribuées par le Département de l'Ardèche à l'école et qui seraient versées à la Commune,
- Précise que ces participations seront reversées après réception du Conseil Général de l'avis de versement indiquant le montant exact des subventions.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 05 novembre 2012.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 06 novembre 2012.
LE MAIRE
Pierre MAURIN.



RECUE
LA PREFECTURE LE
- 8 NOV. 2012

.../...